

Le congrès est une expérience enrichissante



Le congrès mondial de l'*International Federation for Psychotherapy IFP* a lieu tous les quatre ans – cette année il s'est déroulé du 7 au 9 juin à Amsterdam et a été organisé par l'association hollandaise de psychothérapie NVP. L'objectif de la conférence intitulé *Psychotherapy: stronger through diversity* était de présenter les nouveaux développements et les orientations futures, tant de la perspective scientifique que clinique.

Le programme très étoffé a été constitué par un comité scientifique réputé et a été doté d'interventions inspirantes et d'une série d'ateliers qui ont couvert tout l'éventail de la psychothérapie. Le «grand débat psychothérapeutique» a porté sur les techniques de travail en psychothérapie, qui ont été déjà beaucoup discutées, mais ont fait l'objet de peu d'études. La table ronde avec Robert DeRubeis, Stephan Doering, Les Greenberg, Melleke Nicolai et Bruce Wampold, présidée par Marcus Huibers a débattu des derniers résultats de la recherche et de la clinique pratique et s'est interrogée sur l'état actuel de nos connaissances réelles en techniques de travail et de ce qu'il convient d'entreprendre pour développer cette connaissance.

La participation à des congrès est indiquée et recommandée pour trois raisons. Elle permet d'abord d'acquérir de nouvelles connaissances en travaux scientifiques, recherches et pratique de la propre méthode psychothérapeutique et d'entrer en contact avec d'autres méthodes qui peuvent être très enrichissantes pour son propre travail. Elle peut, deuxièmement être validée comme formation continue. Et troisièmement, aspect à ne pas négliger, elle favorise les contacts sociaux, les rencontres et le réseautage avec les collègues d'ici et d'ailleurs.



C'est dans cette optique que nous vous incitons chaleureusement à participer au Congrès-PSY se déroulant à Berne du 5 au 7 septembre 2018, voir www.psy-congress.ch.

Je souhaite bonne lecture à tous les lecteurs de notre newsletter.

Cordialement,

Gabi Rüttimann

«Les bases de traitement et de soin apportés aux personnes atteintes de maladies psychiques»

NOUVEAU: l'AI rembourse les rapports qu'elle requière

L'annexe 2 du contrat signé entre l'OFAS et les trois associations portant sur le décompte avec l'AI dispose qu'à partir du 1^{er} juillet 2018 un forfait pour l'établissement de rapports psychothérapeutiques demandés par l'AI peut être facturé. Ce forfait se base sur une longueur de texte clairement définie et vient s'ajouter au remboursement ordinaire des frais occasionnés par les mesures proprement dites d'examen et de traitement. [En savoir plus...](#)



Comment continuer après la «suspension» du modèle d'ordonnance



Dans notre dernière newsletter, nous avons évoqué la décision du DFI de suspendre le modèle d'ordonnance. Depuis lors, il nous a été signalé par différentes sources que le DFI continuait à déployer ses efforts pour trouver une solution. La forme que prendrait cette solution n'a toutefois pas été communiquée. Entre-temps diverses activités ont été démarrées et différentes idées sont nées pour alimenter les projets des associations et donc aussi de l'ASP. [En savoir plus...](#)

Les prochaines offres de formation postgrade et continue

À la rentrée, l'ASP proposera ses prochains cours de formation postgrade et continue (seulement en allemand). Nous vous rappelons volontiers que ces cours abordant la «théorie générique de la psychothérapie» peuvent être validés comme formation continue. Nos membres se voient proposer ces cours à un tarif préférentiel. Le programme se poursuit en 2019 et la brochure y relative peut être obtenue auprès du secrétariat ou téléchargée depuis notre site Internet. [En savoir plus...](#)



Protection des données



Le règlement général sur la protection des données (RGPD) adopté en mai par l'UE a suscité également en Suisse bien des remous. Les autorités suisses préparent actuellement aussi un règlement relatif à la protection des données qui devra toutefois en tous les cas être présenté au plus tard au cours des deux prochaines années. Ce que cela implique pour notre association et les utilisateurs de nos publications est exposé dans cette déclaration de protection des données de l'ASP. [En savoir plus...](#)

Impressum:

Texte: Marianne Roth

Élaboration: Marianne Roth, Ursula Enggist

Traduction: Claudia Menolfi, Alessandro Arrigoni

Webmaster: Iwan Raschle

© Assoziation Schweizer Psychotherapeutinnen und Psychotherapeuten ASP / Association Suisse des Psychothérapeutes ASP

Le contenu de cette newsletter est protégé par le droit d'auteur. Tous droits réservés.

ASP, Secrétariat, Riedtlistrasse 8, 8006 Zurich, tél. 043 268 93 00, asp@psychotherapie.ch



Scannez ce code QR avec votre Smartphone et vous en saurez plus sur l'ASP.

Déclaration de protection des données de l'ASP

En lisant cette newsletter et en visitant notre site Internet, vous confirmez que vous avez lu et compris notre déclaration de protection des données et que vous en acceptez le contenu.